

GÉOGRAPHIE DU DRONE

Les quatre lieux d'une guerre sans frontières

Par Derek Gregory

Traduction par Émilien Bernard, avec le concours de Grégoire Chamayou

L'usage devenu banal des drones sur les champs de bataille en transforme la géographie. La guerre n'a plus de lieu spécifique, et ne répond presque plus à la définition classique. C'est dans des zones aux limites indéfinies qu'interviennent ces avions sans pilote, dirigés comme des jouets, par des humains à des milliers de kilomètres. Professeur de géographie à l'université de la Colombie-Britannique de Vancouver, Derek Gregory propose de repenser l'espace géopolitique à l'aune de ces nouvelles pratiques : aussi loin soit-il, le « pilote » du drone n'est finalement qu'à cinquante centimètres de la zone de conflit, matérialisée par son seul écran d'ordinateur. La guerre devient aussi intime que virtuelle. La cible n'est plus un ennemi indifférencié, mais un criminel connu, dont l'assassinat se joue des questionnements moraux, malgré les efforts des juristes de l'armée pour les légitimer.

Ce texte est extrait de la partie hors thème du numéro 1 de *Jef Klak*, « Marabout », dont le thème est Croire/Pouvoir. Sa publication en ligne est la quatrième d'une série limitée (4/6) de textes issue de la version papier de *Jef Klak*, toujours disponible en librairie.

L'an dernier, Apple a rejeté à trois reprises une application de Josh Begley intitulée « Drones+ ». Son principe ? Envoyer une notification en *push*ⁱ à l'utilisateur dès que tombait la nouvelle d'une frappe de drone américain. Apple a considéré que beaucoup pourraient trouver l'application « contestable » (la marque n'a en revanche rien dit de ce que les utilisateurs pourraient penser de ces frappes). Alors qu'il défendait sa thèse devant l'université de New York plus tôt cette année, Begley s'est interrogé : « *Souhaitons-nous être autant connectés à notre politique étrangère qu'à nos smartphones ? [...] Voulons-nous que ces objets soient le lien par lequel nous expérimentons la guerre télécommandée*¹ ? » Ce sont de bonnes questions, et Apple y a répondu de manière tranchée. Plusieurs artistes ont eu recours aux plates-formes numériques pour mettre en lumière les lieux où s'exerce la violence à distance – je pense en particulier à Dronestream du même Begley et à Dronestagram de James Bridle, mais il y en a de nombreux autres². Leur travail m'a poussé à réfléchir aux multiples et complexes cadres géographiques au sein desquels s'inscrivent ces opérations. Dans cet article, je me focaliserai sur quatre d'entre eux.

Mon approche est à la fois resserrée et globale. Elle est resserrée parce que j'aborde uniquement l'utilisation des drones de type Predator et Reaper par l'US Air Force en Afghanistan et en Irak (parfois en tant que bras armé du JSOC – Joint Special Operation Commandⁱⁱ), ainsi que leur implication dans des assassinats ciblés sous l'égide de la CIA au Pakistan, au Yémen et en Somalie. D'autres corps d'armée de pointe usent également de drones, balistiques ou dédiés à l'Istar (Intelligence, Surveillance, Target Acquisition & Reconnaissanceⁱⁱⁱ), en tant qu'entités agissantes d'une violence militaire organisée en réseau, mais il est encore plus difficile de détailler leurs opérations. L'US Army et les Marines ont ainsi recours à des drones, mais la plupart sont de petite taille et leur champ d'intervention se limite à des tâches de surveillance et de reconnaissance pour le combat rapproché et les attaques terrestres.

Cependant, malgré ces limitations, mon propos se veut global, parce que je souhaite mettre au jour la matrice de violence militaire que ces plates-formes à distance contribuent à activer. Nombre des réponses critiques aux drones sont excessivement focalisées sur l'aspect technique (ou techno-culturel) de cet objet – le drone – et ignorent pratiquement ses dispositifs et évolutions plus larges. Cette

i. Alertes automatiques fournissant une information ciblée à un utilisateur. (Les notes de bas de page sont du traducteur et les notes réunies à la fin de l'article sont celles de l'auteur. n. d. l. r.)

ii. Commandement chargé de diriger et coordonner les unités de forces spéciales de l'armée américaine.

iii. Branche portée sur le renseignement, qu'il soit humain ou électronique.

tendance relève à mes yeux d'une erreur autant analytique que politique.

Insécurités intérieures

Le premier cadre géographique que j'aborderai se trouve au cœur des États-Unis, où sont dirigées ces opérations à distance que l'US Air Force décrit comme le fait de « *projeter du pouvoir sans projeter de vulnérabilité* ». Bien sûr, les Predators et Reapers sont stationnés dans les zones de conflit, ou à proximité. C'est également le cas des « équipes de lancement et de récupération » qui assurent les décollages et les atterrissages de ces engins via des liaisons diffusées en ondes courtes sur la bande C^{iv}. Étant donné les problèmes techniques qui accablent ces « *appareils volants imprévisibles* » – pour reprendre l'expression de Jordan Crandall –, il faut aussi conserver des équipes de maintenance fournies sur le théâtre d'opérations pour l'entretien des aéronefs³.

Dès lors qu'il est en l'air, cependant, le contrôle du drone est généralement confié à des équipes de vol stationnées sur le territoire terrestre des États-Unis via un satellite à bande ku^v, relié à une station terrestre de la base aérienne allemande de Ramstein et un câble à fibre optique traversant l'Atlantique. Le réseau inclut également des officiers supérieurs et des juristes militaires, qui supervisent les opérations depuis l'US Central Command's Combined Operation Center de la base aérienne d'Al Udeid au Qatar. Enfin, des spécialistes en analyse de l'image liés à l'Air Force's Distributed Common Ground System scrutent minutieusement l'intégralité des vidéos enregistrées par les engins volants. Considérés dans leur ensemble, les quatre avions qui constituent une Patrouille aérienne de combat capable de fournir une couverture 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 mobilisent 192 personnes, la majorité d'entre elles (133) étant situées hors de la zone de combat et de tout danger immédiat.

On court ici le risque de glisser de la forme « guerre » vers une forme de politique de la vengeance, évolution impliquant virtuellement que tous les risques sont transférés sur les habitants des pays étrangers⁴. Les populations vivant dans les zones exposées à des attaques taxent fréquemment les frappes par drones d'actes lâches, mais le fait que la majorité de ceux qui contrôlent ces missions en réseau ne mettent pas leur vie en danger a également provoqué divers débats aux États-Unis sur l'éthique militaire et le code d'honneur. Les critiques ont invoqué le principe de la réciprocité des risques, c'est-à-dire ce que Clausewitz avait décrit comme la force morale impliquée dans toute guerre : pour tuer dans l'honneur, le soldat doit être prêt à mourir. Aujourd'hui, le combattant à distance reste le vecteur de la violence, mais il n'est plus sa victime potentielle⁵.

Des voix critiques ont ainsi ridiculisé les équipages de drones en les qualifiant de « guerriers en cabine », menant

la guerre comme on se rend au bureau⁶. Les engins volants sans pilotes peuvent effectuer des vols d'au moins dix-huit heures – certains ont réalisé des vols de plus de quarante heures – et cela requiert un personnel capable de travailler par tranches de dix ou douze heures, alternant entre leur foyer et le travail. Nombre d'entre eux ont déclaré que cette répartition leur posait des difficultés considérables.

Comme c'était déjà le cas dans les guerres précédentes, les équipages d'avions conventionnels sont d'abord déployés dans des lieux éloignés du conflit. Lorsqu'ils retournent à leurs bases à la fin d'une mission, ils restent cantonnés au sein d'un espace militaire qui leur permet de rester fixés sur l'objectif et de sauvegarder leur « intégrité psychique ». C'est également le cas pour les équipages de lancement et de récupération. Mais c'est beaucoup plus compliqué pour ceux qui travaillent dans des unités dédiées aux Predators et aux Reapers, stationnées aux États-Unis. L'un d'eux a ainsi résumé le problème en expliquant qu'ils « *font le trajet jusqu'à leur travail aux heures de pointe, se glissent sur un siège situé en face d'une rangée d'écrans, dirigent un engin de guerre aéroporté en vue de lancer des missiles sur un ennemi situé à des milliers de kilomètres, avant de récupérer les gosses à l'école sur le chemin du retour ou d'acheter une brique de lait à l'épicerie du coin et de rentrer chez eux pour le dîner.* » Il décrivait cette situation comme « *une existence schizophrénique, répartie en deux mondes* ». La pancarte à l'entrée de la base aérienne de Creech annonce « Vous entrez sur le CENT-COM AOR [Aire d'Opération] », mais « *On aurait tout aussi bien pu écrire "Vous entrez sur le territoire d'Alice au pays des merveilles et de Lewis Carroll", vu la manière dont mes deux mondes restaient étrangers l'un à l'autre* »⁷. « *La chose la plus étrange à mes yeux, a expliqué un pilote, est de se lever le matin, de conduire mes enfants à l'école puis de tuer des gens* »⁸. Un autre confirme qu'il existe « *une déconnexion particulière liée au fait de livrer une guerre par écran interposé, depuis un fauteuil rembourré, dans une banlieue américaine* », avant de rentrer chez lui, « *toujours tout seul avec ses pensées et le poids de ce qu'il avait fait* »⁹.

Les combattants à distance sont peut-être plus vulnérables à cette forme de stress et d'instabilité post-traumatiques – le résultat moins de ce qu'ils ont vu que de ce qu'ils ont fait, même si les deux sont évidemment liés. Cet état est sans doute aggravé par les perpétuels allers-retours entre les deux mondes¹⁰.

Dans *Grounded*, pièce de théâtre de George Brant, une pilote décrit sa difficulté à maintenir la séparation nécessaire pour décompresser ; progressivement, et de manière de plus en plus marquée, l'un des deux espaces a tendance à se fixer en surimpression sur l'autre ; l'organe précis et fixe (semblable au regard de la Gorgone) se voit remplacé par une vision brouillée et elle finit par ne plus savoir où (ni qui) elle est. Les deux mondes commencent à n'en faire qu'un : le désert emprunté lors de ses trajets de retour nocturne de Creech ressemble désormais aux paysages désert-

iv. Partie du spectre électromagnétique portant sur des fréquences faibles. Elle est généralement d'une puissance d'émission limitée.

v. Partie du spectre électromagnétique portant sur des fréquences fortes. C'est la plus employée de toutes les bandes de fréquence.

tiques, grisés, d'Afghanistan, tandis que le visage d'une enfant sur son écran, la fille d'une cible prioritaire, se transforme en celui de son propre enfant¹¹. La mise en scène de Brant est d'autant plus marquante que l'attention du public a habilement été distraite, de manière à ce qu'il ne comprenne pas tout de suite cette évidence : lui aussi est contrôlé à distance, « télécommandé ».

Quand des voix critiques s'élèvent pour dénoncer les frappes de drones dirigées par la CIA au Pakistan ou ailleurs, qu'elles demandent à en connaître les fondements juridiques ainsi que les règles et procédures suivies, elles détournent l'attention publique du Waziristan vers Washington. Madiha Tahir a dénoncé le fonctionnement de ce qu'elle nomme « *la performance théâtrale de fausse confidentialité* » de l'administration Obama concernant ses guerres de drone dans les « Régions tribales fédéralement administrées du Pakistan », performance qui permet de focaliser l'opinion sur le spectacle de la politique américaine plutôt que vers les corps des Pakistanais gisant au sol.

Par l'intermédiaire de ce spectacle de foire atrocement efficace, Obama et son armée d'aboyeurs et de bonimenteurs (des porte-parole parlant « *sous couvert de l'anonymat* » parce qu'ils ne sont « *pas autorisés à parler officiellement* » ainsi que des baratineurs servant de façade officielle, comme Harold Kohn et John Brennan¹²) ne mettent pas seulement en scène un secret erroné, mais également son opposé : une fausse intimité par laquelle le débat public se focalise sur la transparence et la responsabilité, comme si c'était le seul domaine qui importait. Au vrai, explique Tahir, « *quand vous demandez aux personnes qui vivent sous la menace des drones ce qu'eux voudraient, ils ne répondent pas "la transparence et la responsabilité". Ils disent qu'ils veulent la fin des tueries. Ils veulent cesser de mourir. Cesser de se rendre aux funérailles – et d'être bombardés même quand ils pleurent leurs morts. La transparence et la responsabilité sont pour eux des problèmes abstraits qui n'ont pas grand-chose à voir avec la réalité concrète de ces crimes réguliers et systématiques* »¹³.

À distance

La deuxième série de cadres géographiques que j'aimerais étudier a trait aux étranges connexions qui permettent ces opérations. Tuer d'une distance toujours plus grande est un *leitmotiv* dans l'histoire de la guerre. L'aviateur américain Charles Lindbergh voyait cette caractéristique comme la plus représentative des guerres modernes, celles où « *quelqu'un tue à distance, mais ne le réalise pas en le faisant* ». Loin de se représenter « *les corps mutilés et agonisants* » sur la terre ferme, écrivait-il en 1944, l'aviateur se sent davantage extérieur, comme s'il « *voyait la scène se dérouler sur l'écran d'un cinéma, dans un théâtre situé à l'autre bout du monde* »¹⁴. Nombre de commentateurs ont affirmé que la prophétie de Lindbergh s'était réalisée – et radicalisée – dans la guerre des drones contemporaine.

Il est certain que l'on tue désormais d'une distance toujours plus grande et que le meurtre n'est plus seulement projeté sur un écran, mais également exécuté *par son intermédiaire*. De nombreux critiques insistent sur le fait

que l'indifférence s'accroît avec la distance, même si le processus n'est pas aussi automatique que beaucoup le croient. Dans ses *Lettres sur les aveugles* (1749), Denis Diderot demandait : « *Nous-mêmes, ne cessons-nous pas de compatir lorsque la distance ou la petitesse des objets produit le même effet sur nous que la privation de la vue sur les aveugles ?* » Sa question résonne à travers l'histoire plus tardive du bombardement. Un Commandant de bombardier de la RAF, vétéran de la Seconde Guerre mondiale, parlait à n'en pas douter au nom d'innombrables camarades quand il admit que « *ces lumières scintillantes sur un arrière-fond de velours n'étaient en rien des gens pour moi, juste des cibles. Ce sont la distance et l'absence de visibilité qui vous permet de faire ces choses* »¹⁵. La différence aujourd'hui ? Les retours vidéo filmés par les drones compensent ce manque de visibilité. Or les critiques insistent sur le fait que l'impression de détachement n'est pas seulement conservée par l'écran lui-même, mais également aggravée par lui. L'écran ramènerait la violence militaire au statut de jeu vidéo et inculquerait une « *mentalité PlayStation* » à ceux qui la perpètrent.

Le sujet est cependant considérablement plus compliqué qu'on pourrait le penser. Les jeux vidéo contemporains sont hautement immersifs, et les vidéos en haute résolution fournies par les drones permettent aux équipages de rétorquer qu'ils ne sont pas situés à des milliers de kilomètres des zones de guerre, mais plutôt à cinquante centimètres : la distance entre l'œil et l'écran. La sensation de proximité visuelle est aussi palpable que convaincante. En outre, les équipes sont souvent chargées de traquer une personne pendant des semaines entières, voire des mois : « *On les voit en train de jouer avec leurs chiens ou de faire leur lessive. On connaît leurs habitudes comme on connaît celles de nos voisins. On se rend même à leurs enterrements* »¹⁶. Voilà pourquoi ce même officier suggère que « *d'une certaine manière, la guerre est devenue intime* ». Un autre insiste sur le fait que lui et ses collègues « *comprendent que les existences aperçues sur l'écran sont aussi réelles que les nôtres* »¹⁷. Le journaliste Mark Bowden fait écho à ces sentiments. « *Les pilotes de drone deviennent intimes avec leurs victimes* », écrit-il, ajoutant qu'ils les observent dans « *leur vie au quotidien, auprès de leurs femmes et de leurs amis, de leurs enfants* ». Ce qu'il désigne comme « *la clarté éblouissante de l'image offerte par l'optique des drones* » implique que « *la guerre télécommandée se révèle chargée d'intimité* »¹⁸.

Cette « *course à l'intime* » est devenue de plus en plus déterminante dans de nombreuses opérations militaires. Elle se révèle ici – comme partout ailleurs¹⁹ – violemment intrusive et chargée de questions en suspens. Et les conditions dans lesquelles elle se déroule sont révélatrices. Premièrement, les équipages peuvent voir sans être vus. Comme l'explique Grégoire Chamayou dans *Théorie du drone* (éd. La Fabrique, 2013) : « *Le fait que le tueur et sa victime ne soient pas inscrits dans des "champs perceptifs réciproques" facilite l'administration de la violence* »²⁰. La séparation physique entre un acte et ses conséquences est grandement accentuée dans les opérations à distances. Un état de fait aggravé par la répartition des rôles dans la chaîne de commandement : des officiers supérieurs, des

juristes militaires, des spécialistes de l'image et des commandants de l'armée de terre étudient avec attention les retours vidéo des Predators et des Reapers. Cela contribue à répartir le « personnel » d'une telle manière que, pour beaucoup de membres de l'équipe, l'acte en question en devient également plus impersonnel²¹. La technologie nous « hypnotise », explique le reporter Mark Benjamin, mais « elle rend également le fait de tuer un autre être humain sinistrement impersonnel »²².

Les enregistrements vidéo mettent en scène ce qu'Harun Farocki désigne sous le terme d'« images opérationnelles », « qui ne représentent pas un objet, mais font partie d'une opération »²³. Le caractère « impersonnel » de l'opération n'est pas uniquement fonction de la technologie : ce qui importe est justement son incorporation *au sein* d'un processus – une procédure opérationnelle standard – et d'une chaîne de commande qui est à la fois technoscientifique et quasi juridique. Cette alliance est cruciale. Eyal Weizman note que les programmes utilisés pour estimer les dommages collatéraux activent une forme d'instrumentalisation calculée, qui fonctionne non seulement pour améliorer les opérations en question, mais également pour les justifier. En résumé : « *La violence légifère*²⁴. » Le meurtre est conduit sous la bannière de la Raison militaire, qui investit le processus avec un détachement expressément conçu pour minimiser les réponses émotionnelles. Le tout est composé d'une économie *visuelle intrinsèque* qui imprègne l'opération d'une signification particulièrement tronquée. Ainsi que l'observe Nasser Hussain, le son modèle l'image, et dans le cas de l'assassinat à distance, « *l'absence de son synchronisé transforme l'image en un monde fantôme, dans lequel les figures semblent dénuées de vie, même avant qu'elles ne soient tuées. Le regard oscille en silence. Le détachement que craignent les critiques du drone provient en partie du silence associé aux séquences* »²⁵.

Il faut aux membres des équipes entre six et douze mois pour absorber les connaissances techniques nécessaires aux opérations menées à distance. « *Tu te mets chaque jour un peu plus dans la position où tu considères que c'est la vraie vie, que tu y es vraiment* », a expliqué un opérateur de capteurs à Omer Fast. Mais, continuait-il, « *tu deviens dans le même temps de plus en plus distant émotionnellement* »²⁶. Autre citation parlante, celle de cet officier qui plus haut évoquait la guerre en expliquant qu'elle devenait plus « intime » : « *Je ne décrirais jamais cela comme une connexion émotionnelle, mais plutôt comme une forme [...] de sérieux. J'ai observé cet individu, et, quel que soit le nombre d'enfants qu'il ait, quelle que soit la proximité de sa femme [...], ma mission est de l'abattre. Le caractère dramatique de ce geste est évident : je vais faire ce geste et cela va affecter sa famille*²⁷. »

Cette forme d'intimité envahissante et intrusive – Matthew Power la désigne comme une « *intimité voyeuriste*²⁸ » – ne favorise pas l'identification à ceux dont les

existences sont sous surveillance. Ils restent obstinément autres, position qui ressort parfaitement du témoignage d'une femme pilote expliquant qu'« *elle ne voulait pas être comme ces femmes afghanes qu'elle observait – soumises et voilées de la tête aux pieds* »²⁹. Ce sentiment d'altérité n'est pas que le produit d'une séparation culturelle ; il découle également d'une herméneutique techno-culturelle de la suspicion. Quand les équipes manœuvrant des drones sont appelées en renfort pour fournir un appui aérien rapproché aux troupes terrestres, leur géographie sensorielle se diversifie parce qu'ils ne sont plus seulement immergés dans des retours vidéo, mais également dans un flux de communications radio et de messages en réseau avec les troupes de terrain via mIRC^{vi}. Ce faisant, elles sont insérées dans ce que le Colonel Kent McDonald de l'École médicale d'aérospatiale de l'US Air Force décrit comme une « relation virtuelle » avec les soldats terrestres. Cette relation ne peut exister pour les « autres », qui restent définis uniquement par leur signature optique³⁰ (une dépersonnalisation que les soldats américains ne connaissent jamais, sauf accident^{vii})³¹. Malgré des limites évidentes, cette interaction entre équipes de drones et équipes terrestres constitue une relation fondée sur la réciprocité et dont les « autres » sont complètement exclus. Un officier dépeignait ceci en ces termes : « *Ceux qui utilisent ce système sont très impliqués personnellement dans le combat. Vous entendez les rafales d'AK 47 et l'intensité des voix appelant à l'aide sur la radio. Vous regardez cette personne, vous êtes à 50 cm d'elle, et vous utilisez tous les moyens à votre portée pour la sortir de ses ennuis*³². »

« L'intimité » est par conséquent développée dans un champ culturel divisé (une autre forme de rupture induite par le contrôle à distance) dans lequel les équipages sont tellement appelés à s'identifier à leurs camarades de combat qu'ils sont prédisposés à interpréter toute autre action (soit : toute action d'un « autre ») comme hostile ou dangereuse. Cela a parfois des conséquences désastreuses pour des innocents³³. Peu importe que les investigations militaires portant sur des dommages collatéraux évoquent souvent « l'erreur humaine plutôt que les dysfonctionnements de la machine » – ce qui est relativement vrai, et soulève d'autres questions éthiques³⁴ –, car les erreurs de ce type sont avant tout produites par la fonction opérationnelle d'un système techno-culturel dont les dispositions favorisent de telles issues.

« *Si les individus utilisent des instruments technologiques, explique Judith Butler, l'inverse est également vrai : ces instruments utilisent eux-mêmes les individus (ils les positionnent, leur fournissent des perspectives, établissent les trajectoires de leurs actions) ; ils encadrent et forment tous ceux qui entrent dans leur champ visuel ou sonore, mais aussi, réciproquement, ceux qui n'en font pas partie*³⁵. »

Ce n'est pas le cas des situations d'appui aérien de proximité, mais quand les équipages sont impliqués dans des

vi. Logiciel de discussion instantanée utilisant le protocole IRC.

vii. Référence à la mort de deux soldats américains en 2011 par le tir d'un drone « ami », après que celui-ci a mal interprété leur signature infrarouge.

missions d'assassinats ciblés, elles œuvrent main dans la main avec la Joint Prioritized Effects List^{viii} de l'armée (ou, dans le cas d'attaques aériennes dirigées par la CIA, dans la « Disposition Matrix^{ix} » approuvée par le Centre de Contre-terrorisme³⁶), des dispositifs desquels la présomption d'innocence a déjà été évacuée. La description que fait Martin de la nouvelle norme en matière de ciblage est révélatrice : « *Je doute que les pilotes et équipages de B-17 ou de B-29 se tracassent autant en lâchant des tonnes de bombes sur Dresde ou Berlin que moi lorsque j'ai dû supprimer un criminel roulant en voiture* », explique-t-il en évoquant l'assassinat d'une cible connue sous le nom de « Rocket Man », à Sadr City. L'équipage chargé de cette mission avait beaucoup délibéré : « *Nous devions nous montrer prudents en réalisant un tir dans cet environnement, pour éviter la mort d'une poignée de personnes qui ne méritaient pas nécessairement d'être tués*³⁷. »

Le recours décontracté à un langage vernaculaire du maintien de l'ordre – « On a dégommé le criminel ! » – n'a rien d'exceptionnel. Il est intégré au dispositif administratif qui autorise l'assassinat ciblé et relève du processus plus général de judiciarisation de la « kill chain ». Les juristes militaires insistent sur l'importance de récolter ce qu'ils désignent comme une « *chaîne de garde à vue optique* » tout au long de « *la poursuite de la cible* ». Ce sont des juristes du ministère de la Défense, pas des avocats de la défense, et leurs formulations font évidemment peser la balance au détriment de ceux qui sont pris dans le champ des opérations militaires³⁸.

Espace de la cible, espace du corps

Ces considérations recourent à une troisième sorte de géographie qui se développe en rapport avec l'assassinat ciblé. Ce dernier, je dois insister sur ce point, n'est pas la seule fonction remplie par les drones. Et cette tâche n'est d'ailleurs pas non plus leur apanage, ainsi que des dissidents russes et des scientifiques iraniens l'ont appris à leurs dépens – à Londres pour les premiers, à Téhéran pour les seconds. Néanmoins, de nombreux commentateurs ont insisté sur le fait que l'utilisation de drones, particulièrement en matière de frappes ciblées, menaçait de transformer le lieu et la signification de la guerre elle-même.

Le terme « champ de bataille » renvoie autant à un espace physique qu'à un espace normatif. Sa déconstruction physique s'est accélérée depuis au moins la Première Guerre mondiale, quand le recours au bombardement a redessiné les contours de la mise à mort d'une manière si dramatique que Giulio Douhet a pu déclarer qu'à l'avenir « *l'espace du champ de bataille ne sera plus limité que par les frontières des pays en guerre, tandis que tous leurs*

citoyens deviendront combattants, puisque chacun d'entre eux sera exposé aux offensives aériennes de l'ennemi. Il n'y aura plus de distinction entre soldats et civils »³⁹.

Les drones ont désormais dissous ces limites physiques. L'un des objectifs centraux en matière de politique étrangère de l'administration Bush, qui a animé ses successeurs avec une férocité tout aussi marquée, était de mener « *des conflits dans des pays avec qui nous ne sommes pas en guerre* ». Les drones ont ainsi transgressé de façon répétée et routinière ces frontières en matière de pays belligérants, assignés qu'ils étaient à la poursuite de missions transnationales de chasseurs-tueurs – tout particulièrement dans le cadre de la guerre « secrète » au Pakistan⁴⁰.

Cependant, en un contraste marqué avec les pronostics lugubres de Douhet concernant la reconfiguration de l'espace normatif de la guerre – qui ont été tristement confirmés par chaque campagne de bombardement stratégique depuis la Première Guerre mondiale⁴¹ –, les drones auraient également renforcé le principe de bonne distinction des cibles. Leurs promoteurs affirment que leur présence sur la durée et leurs capacités améliorées de surveillance garantissent un respect sans précédent des obligations en matière de droit humanitaire international concernant la distinction entre combattants et civils⁴². Ce débat recoupe forcément deux champs, l'un fondé sur les faits – le nombre de morts et de blessés⁴³ – l'autre sur l'aspect sémantique, ce dernier interrogeant les frontières entre combattant et civil dans un cadre de guerre irrégulière. Mais il est également sous-tendu par une problématique normative, et même par un « *nomos* » – quelque chose approchant du sentiment d'agencement spatial proposé par Carl Schmitt^x. La raison en est qu'au cœur même de la réponse américaine au 11-Septembre reposait ce que Frédéric Mégret voit comme « *une tentative délibérée de manipuler ce qui constitue le champ de bataille et de le transcender dans des évolutions qui libèrent la violence plus qu'elles ne la contraignent* »⁴⁴. Cela conduit au projet concerté de transformer l'un des principaux registres de l'imaginaire de la guerre, avec l'accent mis sur l'*individualisation* de la mise à mort⁴⁵.

Pratiquement et théoriquement, l'individualisation aseptise le champ de bataille : l'opinion publique n'est plus confrontée aux images de destruction à grande échelle provoquée par le bombardement de villes entières ou par celles de tapis de bombes s'abattant sur des villages en pleine forêt tropicale. « *Rien à voir avec Dresde* », m'a-t-on répété inlassablement, comme s'il s'agissait du standard approprié pour juger de la conduite contemporaine d'une guerre. Ces frappes contre des individus sont des ponctuations au sein de ce que Jeremy Scahill nomme des « *guerres sales* », lesquelles « *libèrent la violence* » et menacent de transformer la terre entière en champ de bataille⁴⁶.

viii. Liste d'individus que la coalition en Afghanistan cherche à capturer ou éliminer.

ix. Autre base de donnée dédiée aux personnes recherchées par l'administration américaine.

x. Carl Schmitt était un juriste (constitutionnaliste, théoricien et professeur de droit), un philosophe et un intellectuel catholique allemand. Il s'engage dans le Parti nazi dès 1933 et se veut le juriste officiel du III^e Reich. Le *Nomos* correspond chez lui à un fondement du Droit lié à la terre, c'est-à-dire à un espace concret, territorial. Pour une définition plus précise, voir *Le Nomos de la Terre*, PUF, 2001.

Dans les guerres conventionnelles, les combattants sont autorisés à tuer sur le fondement de ce que Paul Kahn désigne comme leur *identité corporative* : « *Le combattant ne porte pas la responsabilité individuelle de ses actions, parce que ses actes ne sont pas plus les siens que les nôtres. [...] La guerre est un conflit entre des sujets appartenant à une corporation et inaccessibles à la notion ordinaire de responsabilité individuelle, plutôt qu'entre soldats ou officiers.* »

L'ennemi peut être tué, quel que soit ce qu'il ou elle est en train de faire (excepté s'il se rend). Juridiquement, il n'y a pas de différence entre le fait de tuer un général ou de tuer son chauffeur, entre lancer un missile sur une batterie qui menace votre engin volant où lâcher une bombe sur un baraquement en pleine nuit. « *L'ennemi est toujours dénué de visage*, explique Kahn, *parce que nous n'attachons pas plus d'importance à son histoire personnelle qu'à ses espoirs pour le futur.* » Les combattants sont par conséquent vulnérables à la violence non seulement parce qu'ils sont ses vecteurs, mais également parce qu'ils sont enrôlés dans le mécanisme qui l'autorise : ils sont tués non pas en tant qu'individus, mais en tant que porteurs contingents (parce que temporaires) d'une corporation supposée hostile.

Mais désormais, dans la mesure où la force militaire est dirigée contre des individus spécifiques sur la base d'actes déterminés qu'ils ont commis ou, par extension préventive, sont susceptibles de commettre, apparaît une subjectivité politique différente, dans laquelle l'ennemi se voit transformé en criminel. « *Le criminel est toujours un individu*, écrit Kahn, *ce n'est pas le cas de l'ennemi* »⁴⁷.

Cet état de fait présente au moins quatre implications en matière de géographie de la violence militaire. Premièrement, l'individualisation transforme *les contours du renseignement*. À tel point que Peter Scheer suggère que « *la logique de la guerre et celle du renseignement ont permuté, l'une devenant l'image en miroir de l'autre* »⁴⁸. Tandis que le ciblage s'est focalisé sur les individus, la collecte de renseignements s'est transformée en exploitation de bases de données et en interception de ces mêmes données à une échelle planétaire. Il est naturellement difficile de relier ces points de manière détaillée, mais les intrusions planétaires de la National Security Agency (NSA) ont été largement documentées par Glenn Greenwald, qui a utilisé des informations classifiées fournies par un ancien contractuel de la NSA, Edward Snowden.

Bien que l'on n'ait accès qu'à un instantané grossier des capacités de ses Opérations de collecte globale, « *Boundless Informant*^{xi} » constitue une couverture de haute volée mise en place pour une multitude de systèmes interconnectés. Pris dans leur ensemble, ces documents cartographient une dimension fondamentale de la guerre sans frontières. Le Pakistan s'affirme ainsi comme l'une des cibles principales de la surveillance secrète, tandis qu'Hasan Ghul, chef des opérations militaires d'Al Qaeda a été une Cible prioritaire particulièrement suivie. Une série de communications interceptées ont fourni à la Counter Terrorism Mission Aligned Cell (CT-MAC) de la NSA un

« vecteur » des codes utilisés par Ghul tandis qu'il gravitait dans les environs des Régions tribales fédéralement administrées du Pakistan (il passait en fait d'une maison sécurisée à une autre). Finalement, on intercepta un e-mail de sa femme qui contenait suffisamment d'informations pour établir les coordonnées précises nécessaires à une frappe de drone. Elle se déroula près de Mir Ali, dans le Waziristan du Nord, et le tua, ainsi que deux de ses compagnons le 1^{er} octobre 2012⁴⁹. Dans ce cas précis, et sûrement dans beaucoup d'autres, l'espace de l'individu pris comme cible est un bon exemple de ce que Rob Kitchin et Martin Dodge nomment « *espace/code* », un espace produit et activé par un logiciel et qui, dans sa spatialité, est « *à la fois local et global, situé en un lieu précis, mais accessible de n'importe quel endroit via le réseau* »⁵⁰.

Deuxièmement, l'individualisation implique un ensemble de *techniques juridiques* chargées d'identifier positivement, détecter et traiter l'individu-cible – ce qui élargit le champ d'action juridique de la violence militaire : « *Dans la mesure où quelqu'un peut être ciblé en vue de l'usage de la force militaire (capture, détention, assassinat) uniquement en raison des actes précis et spécifiques auxquels il ou elle a participé, la violence militaire se rapproche de plus en plus aujourd'hui d'une "judiciarisation" implicite de la responsabilité individuelle* »⁵¹.

La distinction traditionnelle entre les opérations militaires et celles relevant de la police, les unes étant tournées vers « l'extérieur » et les autres vers « l'intérieur », s'était déjà trouvée bousculée, notamment par l'utilisation de l'expression fourre-tout « *Forces de sécurité* ». Elle est aujourd'hui rendue encore plus perméable par ce que Chamaïou désigne comme une « *doctrine étatique de violence non-conventionnelle* », combinant des éléments relevant aussi bien des opérations militaires que des opérations policières, sans réellement s'inscrire précisément dans l'un de ces champs : « *des opérations hybrides, enfants terribles de la police et de l'armée, de la guerre et de la chasse* »⁵². Ces nouveaux vecteurs de la violence étatique traversent les frontières dans les deux sens, aussi bien vers l'intérieur que vers l'extérieur. Dans la vision horrifiée qu'en donne Kahn, ils incarnent « *le pouvoir politique considéré comme une administration de la mort* ». Ne correspondant ni à l'état de guerre ni au maintien de l'ordre, « *cette nouvelle forme de violence* », conclut-il, « *doit être vue comme la forme high-tech d'un régime de disparition* »⁵³.

Troisièmement, l'individualisation renvoie à la *production technique* d'un individu sous la forme d'un objet à cibler, loin des bouffées d'humanité qui jaillissent brièvement sur les écrans vidéos des Predators. La personne est appréhendée via une image sur écran, une trace sur un réseau et une signature sur un capteur. L'individu-cible qui en résulte est à la fois artificiel et compressé. Les « *cibles prioritaires* » sont nommées et font l'objet de « *frappes de personnalité* » (même si en Afghanistan nombre d'entre elles n'étaient en fait que des individus liés de manière plus ou moins marquée aux combattants aguerris des ta-

xi. Système informatique secret à visée de surveillance internationale. L'existence de ce programme a été révélée par Edward Snowden en 2013.

libans ou d'AlQaeda), mais la plupart des mises à mort ciblées sont dirigées contre des sujets anonymes (« sans visage »)⁵⁴. Ils sont introduits dans le champ de vision militaire par une rythmanalyse^{xii} et une étude des réseaux qui font apparaître des éléments dénotant un « schéma de vie » suspect, une sorte de balistique de l'espace-temps, dont les méthodes d'exécution ont été parfaitement disséquées par Joseph Pugliese : « *Le terme militaire de "schéma de vie" est imprégné de deux systèmes entrelacés de compréhension scientifique : algorithmique et biologique. Dans le premier, le sujet humain détecté par les caméras de surveillance des drones est transformé via des algorithmes en une séquence de chiffres modélisée : des suites numériques de zéros et de uns. Converti en données numériques codées en tant que "schéma de vie", le sujet humain ciblé est réduit à un simulacre anonyme qui tressaute sur l'écran et peut être efficacement liquidé via un "schéma de mort" déclenché par un joystick. Analysés à travers la vision scientifique de la biologie clinique, "les schémas de vie" connectent les technologies de surveillance des drones aux techniques d'une science instrumentaliste, à sa vision constitutive de détachement objectif et à sa production de violence exterminatrice. Les "schémas de vie" sont ce que l'on découvre et analyse dans les boîtes de Pétri d'un laboratoire*⁵⁵. »

L'acte de tuer se voit considéré comme le point culminant de l'histoire naturelle de la destruction – dans un sens qui n'est précisément pas celui que pointait W.G. Sebald⁵⁶ – et les cibles sont prises en compte « individuellement » dans un registre beaucoup plus comptable que corporel. Les autres victimes qui sont accessoirement tuées au cours d'une frappe restent la plupart du temps non identifiées par ceux qui sont responsables de leur mort : « dommages collatéraux » frappant des individus dont l'anonymat confirme qu'ils ne sont pas considérés comme tels, mais comme tributaires d'une punition collective⁵⁷.

Par le biais de cette focalisation sur une mise à mort unique – via une « frappe chirurgicale » –, les autres personnes affectées sont placées hors du tableau. Toute mort entraîne des effets qui dépassent largement la simple question de la victime concernée, mais ceux qui planifient et exécutent un meurtre ciblé ne sont concernés que par le sort du terroriste ou du réseau insurgé à laquelle la cible est supposée être attachée. Pourtant, ces opérations provoquent, de manière annexe, mais pas accidentelle, d'immenses dégâts dans le tissu social dont il ou elle faisait partie – sa famille étendue, la communauté locale, etc. La sensation de perte continue à hanter d'innombrables autres individus (qui ne sont jamais comptabilisés)⁵⁸. Amnesty International a ainsi documenté une frappe qui s'est déroulée près du village de Ghundi Kala, dans le Waziristan du Nord, le 24 octobre 2012, incluant dans son étude une photographie annotée montrant la position de la famille de Mamana Bibi qui travaillait dans les champs avec elle quand elle fut tuée. Personne n'a expliqué pourquoi la grand-mère était visée, mais son fils, réconfortant les petits-enfants de Mamana traumatisés par ce qu'ils

avaient vu cet après-midi ensoleillé, expliqua qu'« elle était le lien qui maintenait l'unité de notre famille. Depuis sa mort, le lien est coupé et la vie n'est plus la même. Nous nous sentons seuls et perdus »⁵⁹. L'attention des critiques s'est focalisée, de manière conséquente et compréhensible, sur la constitution de ce que Judith Butler nomme une « vie dont on peut porter le deuil », mais il semble tout aussi important de cerner ce qui constitue une « vie survivante »⁶⁰.

Il faut sans aucun doute nous interroger, avec Madiha Tahir, sur ce que ressent quelqu'un qui vit parmi les ruines, ce qu'il en coûte de faire face à un sentiment de perte qui est à la fois profondément personnel et irrémédiablement collectif⁶¹. La même question a hanté l'histoire du bombardement pendant une centaine d'années, mais sa gravité n'est en rien atténuée par le fait que les Predators et Reapers ont remplacé les bombardiers Lancaster et les Fortresses volantes.

Quatrième point : l'individualisation implique que la guerre suive à la trace l'individu-cible. C'est une forme de *ciblage dynamique* poussé à l'extrême. La chasse à l'homme fonctionne sur les logiques de poursuite et d'évasion, explique Chamayou, de prédateur et de proie – l'un avance tandis que l'autre fuit⁶². En Afghanistan et au Pakistan, cela a débouché sur une *danse macabre** dans laquelle les insurgés traversent la frontière de l'Afghanistan au début de la saison des combats, au printemps, et font ensuite retraite dans leurs sanctuaires pakistanais à la fin de l'été. Mais l'espace militaire et paramilitaire n'est plus circonscrit par quelque champ de bataille que ce soit, ni par une zone de guerre limitée : le lieu de la frappe ciblée est défini par la présence fugitive de l'ennemi-proie. Il n'y a clairement plus d'alternatives. Les départements américains de contre-insurrection et de contre-terrorisme travaillent main dans la main à cet effet. Leurs opérations « cinématiques » mortelles déploient des drones pour des combats sur le front en Afghanistan et pour des frappes ciblées en Afghanistan, au Pakistan, au Yémen, en Somalie et ailleurs. Mais il y a une distinction importante entre les deux. Kahn explique que la force létale peut légalement être tournée contre un ennemi en raison de son statut : c'est la logique de la guerre telle que supervisée par le droit international humanitaire (parfois appelé droit des conflits armés).

Mais la force létale ne peut être utilisée contre quelqu'un soupçonné d'être un criminel qu'après qu'il ait montré des « signes de dangerosité » : c'est la logique du maintien de l'ordre sous l'égide du droit international humanitaire. Les raisons juridiques invoquées par les Américains pour justifier leurs assassinats ciblés brouillent la frontière entre les deux. L'administration Obama insiste sur le fait que le droit international humanitaire donnerait le cadre opérationnel légal de son recours à la force létale dans ses campagnes de contre-insurrection et de contre-terrorisme, mais elle a également invoqué ce que ses experts juridiques ont désigné comme une « extension » du concept d'imminence, ceci afin d'étendre la poche tempo-

xii. Cf. travaux de l'urbaniste Henri Lefebvre sur les rapports entre la vie quotidienne et les rythmes. Voir « Le projet rythmanalytique », d'Henri Lefebvre et Catherine Régulier, *Communications* n°41, 1985.

relle au sein de laquelle des individus ciblés sont susceptibles de représenter une menace pour les États-Unis. Sa justification repose ainsi sur l'idée d'autodéfense⁶³. Cela renvoie à cette idée de sphère spatiale de l'assassinat ciblé, parce que l'affirmation des conflits armés transnationaux entre acteurs étatiques et non étatiques, en tant que modalité dominante de la guerre moderne récente, relocalise les assassinats sur un terrain juridiquement non balisé, dans lequel la cible se resserre sur le corps humain d'un individu tandis que le champ de la violence militaire tend à s'étirer jusqu'aux limites du globe.

Chamayou décrit ce phénomène comme une dialectique entre la spécification et la globalisation. « *La zone de conflit armé, fragmentée en "kill-box" miniaturisables, tend idéalement à se réduire au seul corps de l'ennemi-proie – le corps comme champ de bataille.* » Il ajoute : « *C'est parce que nous pouvons viser nos cibles avec précision que nous pouvons, disent en substance les militaires et la CIA, les frapper où bon nous semble, et ce même en dehors de toute zone de guerre* »⁶⁴. Cette perspective d'un terrain de chasse global produit et ponctué par des « zones mobiles d'exception » perturbe profondément la plupart des critiques⁶⁵.

Menaces globales

De telles considérations s'insèrent directement dans une quatrième et dernière série de cadres géographiques qui tracent les contours de ce que Ian Shaw appelle « *un empire prédateur* ». Un empire par lequel le monde deviendrait une « *zone de tir à volonté* », selon l'expression de Fred Kaplan⁶⁶. Les indices de cette évolution sautent aux yeux. En mars 2011, les Predators et Reapers de l'US Air Force ont réalisé un million d'heures de vol en zone de combat. En octobre 2013, ce chiffre avait déjà doublé. Le Pentagone a en outre pris la décision en janvier 2012 d'augmenter le nombre de drones armés de 30 % en vue de développer une capacité militaire « *moins encombrante et plus agile* ». Il a également chargé l'armée de l'air de constituer 65 patrouilles aériennes de combat d'ici 2014, avec une capacité à « *monter* » à 85. Les opérations à distance se sont également étendues de la base aérienne de Creech à plusieurs autres bases des États-Unis, tandis que les USA ont déployé des drones au sein de conflits et d'« *opérations contingentes hors du continent* » en Afghanistan, en Irak, en Libye, au Mali, au Pakistan, en Somalie et au Yémen.

Or certaines précautions sont de mise. *L'Empire Prédateur* de Shaw évoque « *les stratégies, pratiques et technologies gravitant autour du déploiement des drones chargés de frappes ciblées* », mais uniquement pour réduire l'espace fonctionnel de leur usage à l'assassinat. Et pourtant, son livre étend également leur champ d'action : « *Partout et nulle part, les drones sont devenus des outils souverains de vie et de mort* », administrés via ce qu'il appelle « *une géographie étendue des bases de drones* »⁶⁷. Son index géographique est inspiré de celui de Nick Turse, dont l'article « *l'empire secret des bases de drones* » liste plus de soixante sites. Plus de la moitié d'entre eux sont situés à l'intérieur des États-Unis, bien loin de ce qu'il désigne

comme les « *joyaux extérieurs de la couronne* » (dont certains me semblent davantage relever de la verroterie)⁶⁸.

Peut-être que ce dernier point importe peu ; l'objectif des opérations à distance étant précisément de faire usage de la puissance depuis la « patrie ». Mais ces chasseurs-tueurs ont comparativement un rayon d'action limité – environ 1 250 kilomètres pour un Reaper et 1 850 pour un Predator –, si bien que leurs bases doivent être situées à proximité du théâtre des opérations. D'où leurs équipes de lancement et récupération déployées sur place. Le Pentagone s'est lancé dans diverses expérimentations conçues pour améliorer la flexibilité opérationnelle, notamment le lancement de drones depuis des avions-cargos, ou la conception de bases pour drones pliables dans des containers de cargos, ceci afin qu'elles puissent être déployées rapidement et que les engins volants puissent être lancés dans les quatre heures suivant leur arrivée⁶⁹.

Mais dans leurs formes présentes et dans un avenir proche, ces tentatives n'impliquent pas des armes à portée mondiale (les États-Unis ont déjà développé de terrifiantes aptitudes en la matière, et sont en train d'en développer d'autres, à l'image du Prompt Global Strike, qui sera capable d'effectuer une frappe de missile conventionnel partout dans le monde en moins d'une heure)⁷⁰. Ces plates-formes commandées à distance sont également particulièrement limitées dans leurs aptitudes sur le terrain où elles pourraient être utilisées. Elles sont lentes – la vitesse de croisière d'un Predator est d'environ 135 km/h, celle d'un Reaper de 370 km/h – et loin d'être agiles, si bien qu'elles sont vulnérables aux attaques aériennes. Elles volent à des altitudes qui les mettent à portée des défenses anti-aériennes et ne peuvent donc opérer dans les espaces de combat A2/AD (accès interdit, zone non autorisée)⁷¹. En septembre 2013, le Général Mike Hostage, commandant de l'USAF Air Combat Command, les décrivait comme « *inutiles dans un environnement hostile* ». Même en tenant compte des conflits entre services portant des visions différentes de la puissance aérienne, ces limitations ne poussent pas à considérer les Predators et les Reapers en tant que positions avancées de l'Empire américain – même en tant qu'unités de substitution⁷².

Il ne s'agit pas ici de contester la réalité palpable de l'impérialisme américain, dont l'empreinte militaire est apposée sur plus d'un millier de bases tout autour du monde. Ni de minimiser ses tentatives sans précédent d'établir un système de surveillance globale à trois niveaux incluant des drones non armés à l'image du Global Hawk⁷³. Mais son pouvoir militaire et sa capacité de violence militaire sans équivalent sont investis dans des projets plus ambitieux que les Predators et les Reapers.

Cela ne veut pas dire que nous pouvons fermer les yeux sur leur développement et leur déploiement. De nombreux autres pays ont déjà développé, ou sont en train de le faire, une expérience en matière de drones militaires ; la plupart de ces programmes touchent à des engins équipés d'armes, mais dans la mesure où ils peuvent être utilisés dans des guerres pour diriger, via leur réseau, des frappes aériennes conventionnelles, la distinction n'est pas si rassurante qu'elle peut sembler l'être⁷⁴. En outre, les coûts financiers d'une technologie telle que le drone

tendent à se réduire, si bien que la perspective d'acteurs non étatiques utilisant les drones pour lancer des attaques devient de moins en moins improbable⁷⁵.

Ce qui est certain, c'est que le concept de « zone de tir à volonté » de Kaplan, qui réutilise l'un des slogans les plus effroyables de la guerre du Vietnam, semble pousser l'analyse trop loin. Ce que j'ai décrit comme « une guerre sans frontières » est également une guerre se déroulant *quelque part*. Quand les États-Unis font usage de drones armés pour exporter leur guerre hors des zones d'hostilité déclarées, ils visent immanquablement certaines des populations les plus vulnérables et dénuées de défense de la terre, lesquelles ont souvent vu leurs propres gouvernements se faire les complices de ces frappes mortelles⁷⁶. Dans ces régions, il n'y a pas de sirènes d'alerte aérienne, pas de défenses ou d'abris antiaériens ; et généralement des services médicaux d'urgence très limités et incapables de venir en aide aux innocents frappés.

Matières et matérialités

Mon propos porte sur un champ qui évolue rapidement. Toute une série d'usages pacifiques pour les drones non armés se développe à grande vitesse, et même ceux que j'ai évoqués ici se trouvent, à l'image d'autres systèmes militaires modernes, accolés à des séries de technologies civiles que la plupart d'entre nous considèrent comme des acquis. C'est en fait précisément de cette manière que les drones armés – leurs technologies, leurs représentations et dispositifs – sont devenus un pan à part entière de la vie quotidienne, qui exige de notre part une vigilance poussée. Ainsi que je le suggérais en commençant, ce sont souvent les artistes qui ont pris les devants dans la remise en cause de ces développements. James Bridle l'expliquait brillamment : « *Nous vivons tous sous l'ombre du drone, même si la plupart d'entre nous ont la chance de ne pas vivre directement sous son feu. Mais l'attitude qu'ils représentent – celle de la technologie utilisée de manière dissimulée et violente ; du brouillage de la morale et de la culpabilité ; de l'illusion de l'omniscience et de l'omnipotence ; de la valeur toujours plus réduite accordée à la vie des autres ; de, pour le dire franchement, la guerre perpétuelle – devrait tous nous concerner*⁷⁷. »

C'est à ce niveau, également, que la « fracture télécommandée » qui caractérise ces opérations est la plus insidieuse. Le débat public aux États-Unis s'est focalisé sur la question du rôle du président dans l'autorisation de l'assassinat de citoyens américains et sur la menace que fait peser la surveillance des drones sur la vie privée. Même ceux qui enquêtent sur la machinerie juridico-administrative via laquelle l'administration Obama conduit ses assassinats ciblés concentrent leurs critiques sur Washington. Tandis que ceux qui interrogent la pratique des opérations à distance évoquent uniquement les bases aériennes situées sur le territoire des États-Unis.

Ce sont des sujets importants, mais nous devrions nous sentir tout autant concernés par la manière dont les drones ont transformé le lieu de vie d'autres personnes en zone mortuaire. Je comprends tout à fait les vives critiques de Roger Stahl concernant la fascination des médias envers les pilotes de drones et la manière dont ils domestiquent habilement la guerre. Les médias réécrivent ainsi la logique de la sécurité nationale et invitent le lecteur-spectateur à se transporter aisément « de la cuisine au cockpit »⁷⁸. Mais l'interpénétration de la guerre et de la paix ouvrent un champ géographique encore plus large. Voici ce que déclarait le photoreporter Noor Behram, qui a passé des années à courageusement documenter les effets des frappes de drones sur son Waziristan du Nord natal : « *C'était un jour comme les autres dans le Waziristan. Sortir de la maison, remarquer un drone dans le ciel, continuer à mener ta vie sans savoir s'il va te cibler. Ce jour-là, cela s'est passé dans la matinée, alors que j'étais chez moi en train de jouer avec mes enfants. J'ai remarqué le drone et j'ai commencé à le filmer avec ma caméra. Puis je l'ai suivi...*⁷⁹ »

Il faut se munir d'un objectif grand-angle pour saisir les géographies que j'ai mises en exergue dans ce texte. Les drones ont indubitablement fait évoluer la conduite de la guerre contemporaine – et dans le cas des assassinats ciblés, ils ont radicalement transformé l'idée même de conflit armé. Mais leur usage ne peut être dissocié de la matrice de violence militaire et paramilitaire dont ils font intégralement partie. Et c'est cette matrice qui devrait être la cible principale de l'analyse critique et de l'action politique.

Ce texte a été publié dans le numéro 183 de la revue anglaise *Radical Philosophy* (janvier/février 2014). *Radical Philosophy* est un magazine de philosophie féministe et socialiste créé en 1972, et paraissant tous les deux mois.

NOTES

1. Josh Begley, « Dronestream », New York University, 15 mai 2013, <vimeo.com/67691389>.

2. Voir <dronestre.am> et <dronestagram.tumblr.com>. Pour une synthèse des interventions sur les drones en arts visuels, voir Elspeth van Veeren, « Drone Imaginaries : There Is More Than One Way to Visualise a Drone », <academia.edu/2905784/Drone_Imaginaries_There_is_more_than_one_way_to_imagine_a_drone> ; Honor Harger, « Unmanned Aerial Ecologies », <lighthouse.org.uk/news/unmanned-aerial-ecologies-protodrones-air-space-and-canaries-in-the-mine> ; Matt Delmont, « Drone Encounters : Noor Behram, Omar Fast and Visual Critiques of Drone Warfare », *American Quarterly*, vol. 65, n° 1, 2013, p. 193-202.

3. Jordan Crandall, « Ontologies of the Wayward Drone : A Salvage Operation », 11 février 2011, <ctheory.net/articles.aspx?id=693>.

4. Martin Shaw, *The New Western Way of War : Risk Transfer War and Its Crisis in Iraq*, Polity Press, Cambridge, 2005. Shaw ne mentionne pas les drones et souligne que le transfert de risque caractérise la guerre à l'ère de la modernité tardive. En fait, les puissances militaires avancées ont toujours cherché à engager des conflits asymétriques – et cela ne vaut pas seulement pour leurs luttes contre des acteurs non étatiques – et préféré être capables de submerger leurs ennemis grâce à leur supériorité technologique.

5. Grégoire Chamayou, *Théorie du drone*, La Fabrique, Paris, 2013, p. 139-50 ; j'ai abordé le sujet dans « From invisibility to vulnerability », 8 août 2013, <geographicalimagination.com/2013/08/08/theory-of-the-drone-8-from-invisibility-to-vulnerability/>. Chamayou expose très efficacement les vertus (et les virilités) masculinistes inscrites dans ces codes. Voir aussi, sur ce thème Mary Manjikian, « Becoming Unmanned : The Gendering of Lethal Autonomous Warfare Technology », *International Feminist Journal of Politics*, 2013.
6. Lambèr Royakkers et Rinie van Est, « The Cubicle Warrior : The Marionette of Digitized Warfare », *Ethics and Information Technology*, vol. 12, n° 3, 2010, p. 289-96.
7. Matt Martin avec Charles W. Sasser, *Predator. The Remote control Air War over Iraq and Afghanistan : A Pilot's Story*, Zenith, Minneapolis, 2010, p. 44-45. Dans une veine encore plus surréaliste (et sur le mode d'un impérialisme ahurissant), il faut mentionner cet autre geste de compartimentation : lorsque Robert Caplan a visité la base de Creech, son guide lui a expliqué : « Dans cet Algeco, c'est l'Irak ; dans l'autre, c'est l'Afghanistan. » Voir « Hunting the Taliban in Las Vegas », *The Atlantic*, vol. 298, n° 2, 2006, p. 81.
8. Rob Blackhurst, « The Air Force Men Who Fly Drones in Afghanistan by Remote Control », *Telegraph*, 24 septembre 2012.
9. Notez que ce n'est pas le fait de tuer qui est étrange – après tout ce que des officiers sont entraînés à faire –, mais sa proximité avec la vie quotidienne.
10. Élisabeth Bumiller, « A Day Job Waiting for a Kill Shot a World Away », *New York Times*, 29 juillet 2012. Voir aussi Elijah Solomon Hurwitz, « Drone Pilots : "overpaid, underworked and bored" », *Mother Jones*, 18 Juin 2013. Pour une analyse détaillée des conditions de travail des opérateurs de drones, voir Peter Asaro, « The Labor of Surveillance : New Subjectivities of Military Drone Operators », *Social Semiotics*, vol. 23, n° 2, 2013, p. 196-224.
11. George Brant, *Grounded*, Oberon Books, London, 2013. Tout comme le *5000 Feet is the Best* d'Omer Fast, le statut fictionnel de ce travail ne l'empêche pas d'être fondé sur une lecture minutieuse d'entretiens et de rapports sur l'activité d'équipages de drones bien réels.
12. Koh a travaillé comme conseiller juridique au département d'État tandis que Brennan a fait la plupart de ses déclarations en tant que Deputy National Security Advisor for Homelands Security and Counterterrorism, avant de devenir directeur de la CIA en mars 2013.
13. Madiha Tahir, « Louder than Bombs », *New Inquiry* 6, 2012. Il y a une autre objection contre les sirènes de la « transparence et de la responsabilité ». Fleur Johns souligne le côté fantasmagique de ces revendications en rappelant que le droit international n'a sans doute jamais été capable de fournir le genre de contrôle que les critiques exigent de lui : « La technologie de meurtre automatisé dernier cri ne semble trouver d'équivalent que dans un autre genre de technologie de contrôle télécommandé, tout aussi obscure, mais programmée pour rendre transparent un pouvoir qui se situe pourtant perpétuellement ailleurs que là où il est. » Voir *Non-legality in International Law*, Cambridge University Press, Cambridge, 2013, p. 6.
14. Michael Sherry, *The Rise of American Air Power : The Creation of Armageddon*, Yale University Press, New Haven CT, 1987, p. 209-210. Pour toutes ces raisons, il semble naïf de s'opposer aux drones en ce qu'ils tuent à distance. Non seulement c'est là un trait ancien de l'histoire militaire, mais, si vous pensez qu'il est mal de tuer à 12000 km de distance, à quelle distance pensez-vous que ce soit acceptable ?
15. Harold Nash, cité par James Taylor et Martin Davidson, *Bomber Crew*, Hodder & Stoughton, London, 2004, p. 447 ; et Derek Gregory, « Lines of Descent », dans Peter Adey, Mark Whitehead et Alison Williams, éd., *From Above : War, Violence and Verticality*, Hurst, London, 2013, p. 41-70.
16. Philip Alston, « Report of the [United Nations] Special Rapporteur on Extrajudicial, Summary or Arbitrary Executions [Addendum] : Study on Targeted Killings », mai 2010 ; Chris Cole, Mary Dobbins et Amy Hailwood, *Convenient Killing : Armed Drones and the « Playstation » Mentality*, Fellowship of Reconciliation, Oxford, 2010. Dave Grossman, *On Killing : The Psychological Cost of Learning to Kill in War and Society*, Bay Back Books, New York, 1995. Nicola Abé, « Dreams in Infrared : The Woes of an American Drone Operator », *Spiegel Online*, 14 décembre 2012, <spiegel.de/international/world/pain-continues-after-warfor-american-drone-pilot-a-872726.html>.
17. « We are Predator / UAV Pilot / Operators Currently in Afghanistan », janvier 2013, <reddit.com/r/IAMa/comments/17j9waf/we_are_predator_uav_pilot_operators_currently_in_>.
18. Mark Bowden, « The Killing Machines », *The Atlantic*, 14 septembre 2013.
19. Derek Gregory, « The Rush to the Intimate : Counterinsurgency and the Cultural Turn », *Radical Philosophy* 150, 2008, p. 8-23.
20. Chamayou, *Théorie du drone*, p. 167 ; Stanley Milgram, *Obedience to Authority : An Experimental View*, Harper & Row, New York, 1974.
21. Le réseau sert aussi à distribuer la responsabilité : « La responsabilité pour le tir pouvait être disséminée sur toute la chaîne, à un grand nombre de personnes : le pilote, l'opérateur de capteurs, le commandant des forces terrestres. Cela voulait dire que personne ne pouvait être personnellement tenu pour responsable. » (Martin et Sasser, *Predator*, p. 212).
22. Mark Benjamin, « Killing "Bubba" from the Skies », *Salon*, 15 février 2008, <salon.com/2008/02/15/air_war>.
23. Harun Farocki, « Phantom Images », *Public* 29, 2004, p. 12-24 ; c'est moi qui souligne.
24. « C'est le geste même de calculer – le fait même qu'un calcul ait eu lieu – qui justifie leurs agissements » ; Eyal Weizman, *The Least of All Possible Evils : Humanitarian Violence from Arendt to Gaza*, Verso, Londres et New York, 2012, p. 12. Réciproquement, le droit international œuvre à établir ce que Madiha Tahir nomme « le bon ordre de violence ».
25. Nasser Hussain, « The Sound of Terror : Phenomenology of a Drone Strike », *Boston Review*, 16 octobre 2013, <bostonreview.net/world/hussain-drone-phenomenology>.
26. Fast, *5.000 Feet is the Best*, p. 100.
27. David Wood, « Drone Strikes : A Candid, Chilling Conversation with Top US Drone Pilot », *Huffington Post*, 15 mai 2013, <huffingtonpost.com/2013/05/15/dronestrikes_n_3280023.html>.
28. Matthew Power, « Confessions of a Drone Warrior », *GQ*, 23 octobre 2013.
29. Abé, « Dreams ». La passivité présumée des Afghans en général et de femmes afghanes en particulier est un lieu commun des récits orientalistes-humanitaires de la guerre comme « mission de sauvetage ». Voir Thomas Gregory, « Potential Lives, Impossible Deaths : Afghanistan, Civilian Casualties and the Politics of Intelligibility », *International Feminist Journal of Politics*, vol. 14, n° 3, 2012, p. 327-347.
30. Je pense ici à l'incident de « tir ami » – le premier du genre ayant impliqué un drone – au cours duquel les signatures infrarouges d'un Marine et d'un soldat de la Navy captées par un drone Predator qui volait au-dessus d'un combat à Sangin dans la province d'Helmand en Afghanistan en avril 2011 furent prises pour celles d'ennemis. Voir Ewan MacAskill, « Two US Soldiers Killed in Friendly-fire Drone Attack in Afghanistan », *Guardian*, 11 avril 2011 ; Jill Laster et Ben Iannota, « Hard Lessons from Predator Strike Gone Wrong », *Air Force Times*, 19 février 2012.
31. Élisabeth Bumiller, « Air Force Drone Operators Report High Levels of Stress », *New York Times*, 18 décembre 2011.
32. Megan McCloskey, « Two Worlds of a Drone Pilot », *Stars and Stripes*, 27 octobre 2009. Grossman suggère qu'un sentiment de responsabilité envers ses camarades-soldats est un moyen puissant pour dépasser la résistance au fait de tuer (*On Killing*, p. 90, 149 et 150).
33. Dans mon texte « Lines of Descent », je décris un tel accident dans la province afghane d'Uruzgan en février 2010, au cours duquel 33 civils furent tués et plus d'une douzaine blessés. Je fournis une analyse détaillée de cette attaque et d'autres dans mon texte « Militarized Vision », <geographicalimagination.com/2013/08/02/militarized-vision/>.
34. Cf. Jeremy Packer et Joshua Reeves, « Romancing the Drone : Military Desire and Anthropobia from SAGE to Swarm », *Canadian Journal of Communications* 38, 2013, p.324. Neta Crawford souligne l'importance qu'il y a à élargir la perspective et à passer de la responsabilité individuelle à la responsabilité collective. Voir *Accountability for Killing : Moral Responsibility for Collateral Damage in America's Post-9/11 Wars*, Oxford University Press, 2013.

35. Judith Butler, *Frames of War : When Is Life Grievable ?*, Verso, London and New York, 2010, p. XI ; Caroline Holmqvist, « Undoing War : War Ontologies and the Materiality of Drone Warfare », *Millennium*, vol. 41, n°3, 2013, p. 535-552. Voir aussi Lucy Suchman, « Situational Awareness : Deadly Bioconvergence at the Boundaries of Bodies and Machines », *Mediatropes* 13, 2013.
36. Daniel Kleidman, *Kill or Capture : The War on Terror and the Soul of the Obama Presidency*, Houghton Mifflin, New York, 2012 ; Greg Miller, « Plan for Hunting Terrorists Signals U.S. Intends to Keep Adding Names to Kill Lists », *Washington Post*, 23 octobre 2012 ; Ian Cobain, « Obama's Secret Kill List – the Disposition Matrix », *Guardian*, 14 juillet 2013.
37. Martin et Sasser, *Predator*, p. 50-53 ; Andrew McGinn, « Local Drone Pilot Explains Missions », *Dayton Daily News*, 22 juin 2013.
38. Ces modalités rendent impossible ce que Joseph Pugliese décrit comme un « système général d'échange » entre le dispositif chasseur-tueur « et ses victimes anonymes, qui ne se doutent de rien, et qui n'ont ni le droit de répondre ni aucun accès à des procédures judiciaires ». Voir *State Violence and the Execution of the Law : Biopolitical Caesurae of Torture, Black Sites, Drones*, Routledge, New York, 2013, p. 209.
39. Giulio Douhet, *The Command of the Air*, trad. Dino Ferrari, University of Alabama Press, Tuscaloosa, 1988, p. 10 (première édition en italien en 1921) ; Voir Thomas Hipler, *Bombing the People : Giulio Douhet and the Foundations of Airpower Strategy 1884-1939*, Cambridge University Press, Cambridge, 2013. Il faut souligner que cette préoccupation était euro-américaine. En 1932, le Haut-commissaire britannique en Irak insistait encore sur le fait que « le terme de "population civile" a un sens très différent en Irak par rapport à celui qu'il a en Europe » – de sorte que les sensibilités européennes concernant les victimes civiles étaient ici, à tous les sens du terme, déplacées : « la population masculine dans son ensemble est composée de combattants potentiels », expliquait-il, « étant donné que les tribus sont lourdement armées ». Le même genre de justifications grotesques avait toujours cours, plus de soixante-dix ans plus tard, dans les guerres qui furent menées dans l'ombre portée du 11-Septembre.
40. Maria Ryan, « "War in countries we're not at war with" : The "War on Terror" on the Periphery from Bush to Obama », *International Politics* 48, 2011, p. 364-389. Comme l'écrit Michael Hastings : « La nature télécommandée des missions par drones permet aux politiciens de faire la guerre tout en prétendant que nous ne sommes pas en guerre » ; voir « How America Goes to War in Secret », *Rolling Stone*, 16 avril 2012.
41. Yuri Tanaka et Marilyn B. Young, eds, *Bombing Civilians : A Twentieth-century History*, New Press, New York, 2010.
42. Voir Michael Lewis et Emily Crawford, « Drones and Distinction », University of Sydney Law School, Legal Studies Research paper 13/35, 2013 ; Jack Beard, « Law and War in the Virtual Era », *American Journal of International Law* 103, 2009, p. 403-445. Sur la longue généalogie de la protection des civils dans les conflits armés, voir Helen Kinsella, *The Image before the Weapon : A Critical History of the Distinction between Combatant and Civilian*, Cornell University Press, Ithaca NY, 2011.
43. Il n'existe pas de statistiques spécifiques pour les victimes directement causées par des drones en Afghanistan, mais étant donné que les drones sont aussi utilisés pour fournir des « yeux » à des attaques menées par des avions conventionnels ou des hélicoptères, la comptabilité serait de toute façon difficile à interpréter. Il n'y a pas non plus de chiffres satisfaisants pour les frappes dites clandestines au Pakistan, au Yémen ou en Somalie, mais les estimations les plus fiables ont été fournies par le Bureau of Investigative Journalism : <thebureauinvestigates.com/blog/category/projects/drones>.
44. Frédéric Mégret, « War and the Vanishing Battlefield », *Loyola University Chicago International Law Review*, vol. 9, n° 1, 2012, p. 131-155, p. 148.
45. Samuel Issacharoff et Richard Pildes, « Drones and the Dilemma of Modern Warfare », dans Peter Bergen et Daniel Rothenberg, éd., *Drone Wars : The Transformation of Armed Conflict and the Promise of Law*, Cambridge University Press, Cambridge, 2013 et NYU School of Law, Public Law & Legal Theory Research Paper Series Working Paper No. 13-34, juin 2013 ; voir aussi Samuel Issacharoff et Richard Pildes, « Targeted Warfare : Individuating Enemy Responsibility », NYU School of Law, Public Law & Legal Theory Working Papers 343, avril 2013.
46. Scahill, *Dirty Wars*. Scahill mentionne un mémo de Rumsfeld en 2004 : « Le monde entier est un champ de bataille » (p. 173). Comme je vais le dire plus loin cependant, cela ne veut pas dire que les drones sont le seul – ni le plus important – fer de lance dans cette nouvelle forme de violence militaire et paramilitaire.
47. Paul Kahn, « Imagining Warfare », *European Journal of International Law*, vol. 24, n° 1, 2013, p. 199-226.
48. Peter Scheer, « Connecting the Dots between Drone Killings and Newly Exposed Government Surveillance », *Huffington Post*, 8 juin 2013.
49. Glenn Greenwald et Ewan MacAskill, « Boundless Informant : The NSA's Secret Tool to Track Global Surveillance Data », *Guardian*, 11 juin 2013 ; Greg Miller, Julie Tait et Barton Gellman, « Documents Reveal NSA's Extensive Involvement in Targeted Killing Program », *Washington Post*, 16 octobre 2013.
50. Rob Kitchin et Martin Dodge, *Code/Space : Software and Everyday Life*, MIT Press, Cambridge MA, 2012, p. 17.
51. Issacharoff et Pildes, « Drones and the Dilemma of Modern Warfare ». Cela accentue l'incorporation croissante des juristes à la *kill-chain*. Voir Craig Jones, « War, Law and Space », <warlawspace.com>.
52. Chamayou, *Théorie du drone*, p. 51 ; cf. Colleen Bell, Jan Bachmann et Caroline Holmqvist, éd., *The New Interventionism : Perspectives on War-Police Assemblages*, Routledge, Londres, 2014.
53. Kahn, « Imagining Warfare », p. 226. Cette modalité du pouvoir aérien peut être qualifiée de « police » dans le sens foucauldien proposé par Mark Neocleous, mais je ne suis pas sûr que ce soit là une théorisation utile pour d'autres modalités du pouvoir aérien. Il existe des continuités entre la « police par les airs » coloniale et les opérations américaines actuelles au Pakistan, au Yémen et en Somalie – y compris le fait de tirer parti d'un espace aérien incontesté –, mais je ne pense pas qu'il soit pertinent d'appliquer ce modèle aux autres guerres de bombardement ; cf. Mark Neocleous, « Air Power as Police Power », *Environment and Planning D : Society & Space* 31, 2013, p. 578-593 ; « Police Power All the Way to Heaven : *Cujus est Solum* and the No-Fly Zone », *Radical Philosophy* 182, 2013, p. 5-14.
54. Kevin Jon Heller, « "One hell of a killing machine" : Signature Strikes and International Law », *Journal of International Criminal Justice* 11, 2013, p. 89-119.
55. Pugliese, *State Violence*, p. 193-194. Pour une discussion de l'imaginaire biopolitique qu'organisent ces métaphores, voir Colleen Bell, « Hybrid Warfare and Its Metaphors », *Humanity*, vol. 3, n° 2, 2012, p. 225-247 ; « War and the Allegory of Medical Intervention », *International Political Sociology*, vol. 6, n° 3, 2012, p. 325-328.
56. Derek Gregory, « "Doors into nowhere" : Dead Cities and the Natural History of Destruction », dans Peter Meusburger, Michael Heffernan et Edgar Wunder, éd., *Cultural Memories*, Springer, Heidelberg, 2011, p. 249-283.
57. Gregory, « Potential Lives ».
58. Ces effets en réseau sont devenus un grand classique des bombardements modernes. Lorsque l'armée israélienne à Gaza ou l'armée américaine en Irak affirmait avoir « seulement » bombardé une centrale électrique et délibérément choisi de le faire à 2 heures du matin, au moment où seule une équipe réduite se trouve dans les locaux, ils jouent les faux ingénus. Car ils savent très bien qu'une centrale électrique hors d'usage signifie que l'eau ne peut plus être pompée, que les eaux usées ne peuvent plus être traitées, que la nourriture ne peut plus être réfrigérée, que les hôpitaux ne peuvent plus fonctionner – de sorte que les effets de la frappe se répercutent dans l'espace et dans le temps bien au-delà du point d'impact initial. La cible est choisie de façon à minimiser la perception immédiate de la frappe tout en maximisant des effets de vague qui se trouvent déplacés dans le temps, dans l'espace et dans la conscience du public. Voir Samuel Weber, *Targets of Opportunity : On the Militarization of Thinking*, Fordham University Press, New York, 2005.
59. *Will I Be Next ? US Drone Strikes in Pakistan*, Amnesty International, Washington DC, 22 octobre 2013, p. 18-23. Il y a eu plusieurs tentatives pour discréditer le rapport d'Amnesty, dont les allégations de Michael Lewis, selon lesquelles cette frappe aurait pu être le fait d'un F-16 pakistanais : « The Misleading Human Rights Watch and Amnesty International Reports on US Drones », 8 novembre 2013, sur <opiniojuris.org>. Il est avéré que les populations de ces provinces vivent sous la menace de frappes aériennes conduites à la fois par les États-Unis et l'Armée de l'air pakistanaise, comme Amnesty l'a montré en détail. Voir mon billet de blog : « Air Strikes in Pakistan's Borderlands », 19 mars 2013, <geographicalimagination.com/2013/03/19/air-strikes-in-pakistans-borderlands>, et « Dirty Dancing and Spaces of Exception in Pakistan », 24 mars 2013,

<geographicalimagination.com/2013/03/24/dirty-dancing-and-spaces-of-exception-in-pakistan>. Mais les deux sont assez fréquentes pour que les gens fassent la différence. L'attaque n'a pas été conduite par des hélicoptères ou des avions de combat. Comme le petit-fils de Mamana Bibi l'a expliqué en décrivant les différents sons : « *Je connais la différence.* » Cette déclaration aussi simple qu'effrayante nous rappelle l'enveloppe de peur sous laquelle vivent ces gens ordinaires : un espace de violence potentielle permanente, que vient réactiver et aggraver chaque nouvelle frappe.

60. Judith Butler, *Precarious Life : The Powers of Mourning and Violence*, Verso, Londres et New York, 2004 ; Butler, *Frames of War*.

61. Madiha Tahir, « The Business of Haunting », 2 septembre 2013, <woundsofwaziristan.com/business-of-haunting>.

62. Chamayou, *Théorie du drone*, ch. 6. *Les chasses à l'homme* ne traite pas directement des drones, mais voir son article « The Manhunt Doctrine », *Radical Philosophy* 169, September-October 2011.

63. Pour un résumé de ces arguments, voir Thomas Gregory, « Drones : Mapping the Legal Debate », New Zealand Centre for Human Rights Law, Policy and Practice, avril 2013, et, avec d'autres conclusions, Michael Lewis, « Drones and the Boundaries of the Battlefield », *Texas International Law Journal*, vol. 47, n° 2, 2012, p. 293-314. Les principes du droit international humanitaire étaient au cœur des objections formulées par le rapporteur spécial de l'ONU sur les exécutions extra-judiciaires Philip Alston ; voir « The CIA and Targeted Killing beyond Borders », *Harvard National Security Journal* 2, 2011, p. 283-446.

64. Chamayou, *Théorie du drone*, p. 86.

65. Joseph Pugliese, « Prosthetics of Law and the Anomic Violence of Drones », *Griffith Law Review*, vol. 20, n° 4, 2011, p. 944.

66. Ian Shaw, « Predator Empire : The Geopolitics of US Drone Warfare », *Geopolitics*, vol. 18, n° 3, 2013, p. 536-559 ; Fred Kaplan, « The World as Free-fire Zone », *MIT Technology Review*, 7 juin 2013, <technologyreview.com/featuredstory/515806/the-world-as-free-fire-zone>.

67. Shaw, « Predator Empire », p. 5 et 14.

68. Nick Turse, « America's Secret Empire of Drone Bases », *TomDispatch*, 16 octobre 2011.

69. John Reed, « The Air Force's Drone Base in a Box », 17 septembre 2013, <foreignpolicy.com>.

70. Le RQ-4 Global Hawk est un drone de surveillance à longue portée, mais il n'est pas armé.

71. La catégorie des procédés « anti-accès » recouvre des mesures de longue portée destinées à tenir à distance une force armée loin d'une zone d'opérations, tandis que le « déni d'accès » implique des mesures de courte portée qui restreignent la liberté de manœuvre dans la zone concernée. Voir « Joint Operational Access Concept », US Department of Defense, 17 janvier 2012, à cette adresse : <defense.gov/pubs/pdfs/joac_jan202012_signed.pdf> ; « Release of the Joint Operational Access Concept », 17 janvier 2012, <dodlive.mil/index.php/2012/01/release-of-the-joint-operational-access-concept-joac>.

72. John Reed, « Predator Drones "Useless in Most Wars", Top Air Force General Says », 19 septembre 2013, <foreignpolicy.com>.

73. Alfred McCoy, « Imperial Illusions : Information Infrastructure and the Future of US Global Power », dans Alfred McCoy, Josep Fradera et Stephen Jacobson, édit., *Endless Empire : Spain's Retreat, Europe's Eclipse, America's Decline*, University of Wisconsin Press, Madison, 2012, p. 360-386.

74. Rob O'Gorman and Chris Abbott, *Remote Control War : Unmanned Combat Air Vehicles in China, India, Iran, Israel, Russia and Turkey*, Open Briefing, 20 septembre 2013.

75. David Hastings Dunn, « Drones : Disembodied Aerial Warfare and the Unarticulated Threat », *International Affairs*, vol. 89, n° 5, 2013, p. 1237-1246. D'autres commentateurs sont plus sceptiques sur la prolifération des drones armés, ne serait-ce que parce que leur fabrication dépend d'une chaîne limitée de fournisseurs pour une infrastructure capable d'activer l'écosystème industriel requis pour leurs opérations à distance. Voir par exemple Andrea Gilli et Mauro Gilli, « Attack of the Drones : Should We Fear the Proliferation of Unarmed Aerial Vehicles ? », article présenté devant l'Association américaine des sciences politiques, conférence annuelle, août-septembre 2013, <academia.edu/4331462/Attack_of_the_Drones_Should_We_Fear_The_Proliferation_of_Unarmed_Aerial_Vehicles>.

76. Derek Gregory, « The Everywhere War », *Geographical Journal*, vol. 177, n° 3, 2011, p. 238-250.

77. James Bridle, « Under the Shadow of the Drone », 11 octobre 2012, <booktwo.org/notebook/drone-shadows> ; voir aussi mon billet « Situational Awareness », 3 mai 2013, <geographicalimagination.com/2013/05/03/situational-awareness>.

78. Roger Stahl, « What the Drone Saw : The Cultural Optics of the Unmanned War », *Australian Journal of International Affairs*, vol. 67, n° 5, 2013, p. 659-674.

79. <paglen.tumblr.com/post/30105766943/ reaper-drone-over-waziristan-shot-by-noor-behram> ; pour une analyse du travail de Behram, voir Spencer Ackerman, « Rare Photographs Show Ground Zero of the Drone War », 12 décembre 2011, <wired.com/dangerroom/2011/12/photos-pakistan-drone-war> ; Delmont, « Drone Encounters ».